



SANREMO EUROPEAN IRC CHAMPIONSHIP 2019

SANREMO 23/29 JUIN 2019

AVIS DE COURSE

Le **Sanremo European IRC Championship 2019** est organisé par le Yacht Club Sanremo sous l'égide de la Fédération Italienne de Voile, en collaboration avec l'UVAI (Unione Vela Altura Italiana) et l'UNCL (Union Nationale pour la Course au Large).

La mention "[DP]" dans une règle de cet Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1) RÈGLES

L'épreuve est régie par :

1.1) Les règles telles que définies par les Règles de Course à la Voile (RRS) 2017-2020.

1.2) Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération italienne de voile)

[http://www.sailing.org/tools/documents/20172020ITAPrescriptions-\[22391\].pdf](http://www.sailing.org/tools/documents/20172020ITAPrescriptions-[22391].pdf)

1.3) Les Règles d'Équipement des Voiliers 2017-2020.

1.4) Les Règlementations Spéciales Offshore 2018-2019. Tous les bateaux doivent répondre aux exigences de la Catégorie 4 et être équipés d'un VHF.

1.5) La Règle IRC 2019.

1.6) En cas de conflit, la version Anglais de l'Avis de Course prévaudra.

2) PUBLICITÉ DE LA RÉGATE [DP]

Les bateaux sont tenus d'arborer toute la publicité fournie par l'AO (Autorité Organisatrice). Si cette règle est enfreinte, le [Règlement World Sailing 20.9.2](#) s'applique.

3) ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1) Le **Sanremo European IRC Championship 2019** est ouvert à tous les bateaux disposant d'un certificat IRC 2019 **ENDORSED** en cours de validité, et avec un TCC supérieur ou égal à 0.940.

3.2) Les Classes IRC sont définies comme suit :

IRC SUPER 0 : TTC supérieur ou égal à 1.420 et LH comprise entre 18.29 et 24.08 mètres.

IRC 0 : TCC inférieur à 1.420 et supérieur ou égal à 1.300,

IRC 1 : TCC inférieur à 1.300 et supérieur ou égal à 1.150,

IRC 2 : TCC inférieur à 1.150 et supérieur ou égal à 1.065,

IRC 3 : TCC inférieur à 1.065 et supérieur ou égal à 1.010,

IRC 4 : TCC inférieur à 1.010 et supérieur ou égal à 0.940.

L'AO se réserve le droit de modifier les classes mentionnées ci-dessus.

4) INSCRIPTIONS

4.1) Documents nécessaires pour l'inscription :

- Paiement des frais d'inscription.

- Formulaire d'inscription rempli.

- Liste d'équipage remplie (voir 4.2).

- Certificat original d'assurance responsabilité avec une couverture minimale de 1.500.000 par événement.

- Autorisation de port de publicité, le cas échéant. Les équipages italiens affichant des publicités individuelles doivent posséder une licence de FIV valide pour la publicité.

- Présentation du Certificat de jauge IRC 2019 **Endorsed** en cours de validité avant le **7 juin 2019**. Faute de présentation du certificat de jauge avant cette date, l'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'inscription sans remboursement de celle-ci.

- Attestation sur l'honneur, signée par le propriétaire du bateau, de la conformité du bateau aux Règles de Sécurité Offshore de Catégorie 4.



4.2) Pour les classes IRC3 et IRC4, présentation du Certificat de Classification des Coureurs World Sailing de tous les membres de l'équipage (remplir la procédure en ligne sur le site Internet de World Sailing : <https://members.sailing.org/classification/?view=home&nocache=1&js=1>).

4.3) Procédure d'inscription :

Pré-inscription obligatoire sur le site Internet du Yacht Club Sanremo www.yachtclubsanremo.it;

Tous les documents reportés au point 4.1 peuvent être envoyés:

par email à irc.european@yicsanremo.com

4.4) Frais d'inscription :

de 8 à 10 m 450 euros

de 10,01 à 13 600 euros

de 13,01 à 15 800 euros

plus de 15,01 1.000 euros

Les frais d'inscription indiqués au point 4.4 seront requis **avant le 10 mai 2019**. Après cette date, les frais d'inscription indiqués au point 4.4 seront augmentés de 20 %.

La date limite d'inscription est **le 10 juin 2019**.

4.5) Tous les bateaux fourniront une liste d'équipage en précisant les jours d'embarquement et le numéro de licence FIV de chaque membre pour les concurrents italiens. La liste d'équipage sera incluse dans le formulaire joint en annexe au formulaire d'inscription. Le nombre d'équipiers devra rester conforme à cette liste pendant toute la durée du **Sanremo European IRC Championship 2019**.

Les concurrents italiens devront être régulièrement inscrits à la FIV avec visite médicale compétitive en cours de validité.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) qui ne possèdent pas de carte FIV doivent présenter un document d'identité lors de l'enregistrement. Tous ces documents doivent être fournis au Secrétariat de Régate auprès du Yacht Club Sanremo avant le 24 juin à 18:00 heures.

4.6) Les concurrents de moins de 18 ans doivent soumettre le formulaire d'inscription signé au bas du parent, du fiduciaire ou une personne de soutien agissant conformément à la règle 3.1 (b) et qui, pendant la manifestation, assume la responsabilité de le faire descendre à l'eau et de faire la course.

5) PROGRAMME

Le programme est établi comme suit :

Dimanche 23 juin	09:00 – 18:00	Inscriptions et contrôles de jauge
Lundi 24 juin	09:00 - 18:00	inscriptions et contrôles de jauge - 19:30 cérémonie d'ouverture
Mardi 25	09:30	Breafing 12:00 Régates
Mercredi 26		Régates
jeudi 27		Régates
Vendredi 28		Régates ; 20:00 Dîner équipages
Samedi 29		Régates au terme des régates Cérémonie de remise des prix

Exception faite du premier jour où le départ ne sera pas donné avant 12:00, les autres jours, l'heure de départ sera affichée au Registre Officiel des Communiqués avant 19 heures.

Le dernier jour de régates, aucun signal d'avis ne sera donné après 15h00 heures.

6) JAUGE

6.1) Les contrôles de jauge et les inspections des équipements auront lieu à partir du dimanche 23 juin 2019 et durant toute la durée du **Sanremo European IRC Championship 2019**.

6.2) Les modifications de TCC après le dimanche 23 juin 2019 ne seront autorisées qu'après autorisation écrite du Comité Technique du **Sanremo European IRC Championship 2019** à moins que la modification du TCC :

-soit due à une erreur commise par le RORC ou par l'UNCL. Dans ce cas, le TCC sera corrigé pour toute les courses.

-soit effectuée à la discrétion de l'UNCL ou du RORC résulte d'une inspection d'équipement ou d'un contrôle de jauge.

-Résulte d'une réclamation sur le rating.

6.3) Dimanche 23 et lundi 24 juin, un représentant de l'équipage devra se trouver à bord de chaque bateau de 9h00 à 18h00, et le bateau à sa place à ces horaires jusqu'à validation de ses contrôles de jauge. [DP]

7) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles au Secrétariat de Régate après la confirmation des inscriptions.

Les Instructions de Course seront publiées sur le site Internet du Yacht Club Sanremo à partir de dimanche 23 juin.

8) PARCOURS

Une variété de parcours sera proposée durant l'événement, comprenant (mais non limité à) des parcours construits et des régates côtières de coefficient 1 et une grande course (à titre indicatif 10 à 18 heures) de coefficient 2. Le



Comité de Course précisera le jour de la grande course avant 19:00 le jour précédent. La limite de temps pour la grande Course sera communiquée au Registre Officiel des Communiqués le jour avant, avant 19 heures.

9) **CLASSEMENTS**

9.1) Le calcul du temps compensé sera effectué selon le système du temps sur temps (time on time).

9.2) Trois régates par classe IRC définie au paragraphe 3.2, devront être validés pour valider la compétition.

9.3) Quand 5 courses auront été validées dans une classe IRC, le score d'un bateau de cette classe sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.4) Quand 6 régates ou plus auront été validées dans une classe IRC, le score d'un bateau de cette classe sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant le plus mauvais score. Si son plus mauvais score est obtenu sur la grande régate côtière (coefficient 2), uniquement 50% de ce score seront soustraits.

9.5) Un classement général de la classe IRC sera établi. Un classement général Toutes Classe sera établi avec pondération selon le nombre de courses effectuées dans chaque classe. La procédure de pondération sera spécifiée dans les Instructions de Course.

10) **PLACEE AU PORT [DP]**

Les bateaux seront amarrés au Yacht Club Sanremo sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper. Les bateaux devront rester à l'endroit qui leur a été assigné lorsqu'ils sont au port.

11) **LIMITATION AU SORTIE D'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et conformément aux termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

12) **ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE, PROTECTION SOUS-MARINE [DP]**

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marine ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des bateaux entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régate.

13) **COMMUNICATIONS RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas émettre ou recevoir de transmission vocale ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

14) **PRIX**

Un Trophée du **Sanremo European IRC Championship 2019** sera décerné pour chaque Classe IRC ainsi qu'un Trophée Spécial pour le premier du classement Toutes Classes. Le premier du classement Toutes Classes recevra le titre de Champion d'Europe IRC 2019.

Un trophée du meilleur *Corinthian* sera attribué au bateau des classes IRC3 et IRC4 le mieux classé au classement Toutes Classes. Un bateau *Corinthian* est celui dont tous les membres de l'équipage répondent à la classification World Sailing de Groupe 1 (Word Sailing Sailor Classification).

15) **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Par conséquent, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (physique et / ou matériel).

16) **MÉDIA, IMAGES ET SONORE**

L'AO se réserve le droit d'utiliser gratuitement toutes les images et les bandes son enregistrées durant l'événement.

17) **MODALITÉS PRATIQUES**

Amarrage gratuit au quai du 14 juin 2019 au lundi 1 juillet 2019

Grutages et manutentions gratuits pour les bateaux d'un poids inférieur à 3 tonnes du 19 juin au 1 juillet 2019. Des espaces spéciaux seront prévus pour le dépôt des remorques.

Pour plus de détails et pour des informations générales, s'adresser à

Yacht Club Sanremo

c.so Nazario Sauro 32 Molo Nord Sanremo

irc.european@ycsanremo.com

www.yachtclubsanremo.it

Téléphone 00390184503760

Responsable de l'événement

Umberto Zocca

